

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2460

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 840 de M. Lecamp

ARTICLE 15

Au début de l'alinéa 2, ajouter les mots :

« , avec les organisations professionnelles vétérinaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement.